

Nom du médecin traitant

Tél.

L'enfant est-il ALLERGIQUE ?

1. A des médicaments ? Lesquels ?

2. A des aliments ou d'autres produits ? Lesquels ?

Nous joignons un certificat ou une note complémentaire du médecin : OUI / NON

L'enfant est : droitier - gaucher

Il doit porter des lunettes : OUI / NON --> TOUJOURS / RIEN QU'EN CLASSE

Date du dernier vaccin antitétanique :

Nom et adresse précise de l'école fréquentée l'an passé :

S'il s'agit d'une école à l'étranger : précisez simplement le pays de cette école :

Il y était en 1 / 2 / 3e MATERNELLE ou 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6e année PRIMAIRE

A-t-il dû recommencer sa 3e maternelle ?

OUI - NON Si oui : dans quelle école ?

Adresse complète de cette école

Il est entré pour la première fois en 1e année PRIMAIRE
en Fédération Wallonie-Bruxelles :

le//

Adresse complète de cette école

L'attestation fiscale de déduction des frais de garderies devra être établie au nom : du père / de la mère

ENGAGEMENTS DES PARENTS :

1. Nous reconnaissons avoir reçu copie des Projets éducatif et pédagogique de l'Etablissement, des Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) et des Etudes, des tarifs et modalités de paiement des services proposés par l'école **ET NOUS NOUS ENGAGEONS A LES RESPECTER.**

Au cas où nous l'aurions égaré, il nous est possible d'en demander un nouvel exemplaire à la direction.

2. Nous certifions sur l'honneur que toutes les informations de ce document sont exactes et complètes et nous nous engageons à signaler à l'école, dans les plus brefs délais et **PAR ECRIT**, toutes modifications survenant en cours d'année (!!! aux numéros de GSM !!!)

3. Au cas où nous ne pourrions pas être contactés, nous laissons le soin au médecin et/ou à l'école de prendre toutes décisions que nécessiterait l'état de santé ou la sécurité de notre enfant, étant entendu que nous serons avertis le plus rapidement possible.

4. En cas de séparation des parents, nous nous engageons à remettre à la direction un document officiel (= jugement) notifiant qui a la garde de l'enfant.

5. Si l'école possède un site Internet ou diffuse un journal d'école, nous autorisons la publication de photos de notre enfant dans ceux-ci : OUI - NON

UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS ENTRANT EN MATERNELLE APRES LE 1er OCTOBRE DE CETTE ANNEE SCOLAIRE :

Nous certifions sur l'honneur que notre enfant n'a pas déjà fréquenté une autre école (francophone ou néerlandophone) depuis le 1er septembre dernier : OUI - NON

Date et signature des Parents :